



## **PREAVIS MUNICIPAL No 17-02**

Sainte-Croix, le 13 février 2017  
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

### **Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation des bâtiments de la piscine des Replans**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

La société coopérative de la piscine a été créée en 1966 par l'Association des Intérêts de Sainte-Croix. Dès le début, la Commune de Sainte-Croix s'est engagée financièrement dans ce projet novateur pour l'époque, qui marquait déjà la volonté du Balcon du Jura de développer des infrastructures publiques et touristiques.

Durant ces années, plusieurs rénovations ont été effectuées au niveau des bassins et de l'équipement. Actuellement, les bâtiments commencent à donner des signes inquiétants de vétusté et il devient urgent de définir les travaux à entreprendre et leurs coûts.

#### **Objectif du préavis**

La piscine a été construite en 1966. En 1989, une réfection et un assainissement des installations techniques, des conduites et des bassins ont été réalisés. Un bâtiment technique a été construit dans le but de réduire les pertes énergétiques et les coûts de transport des fluides.

Une deuxième étape d'entretien a été effectuée en 2005 avec une demande de soutien pour un nouvel assainissement des bassins et l'installation d'un toboggan. Les bâtiments concernant la réception, la buvette et les sanitaires ainsi que les vestiaires n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis la construction. Aujourd'hui, des renforts ont été installés à différents points des bâtiments afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

La société coopérative de la piscine s'est approchée de l'Atelier d'Architecture AA, M. Olivier Troyon, afin de solliciter une offre d'honoraires pour effectuer une analyse complète de la situation. Trois variantes ont été demandées soit :

1. Rénovation des bâtiments existants
2. Démolition des bâtiments existants et création de nouvelles installations
3. Démolition des bâtiments existants et création de nouvelles installations et d'un espace télésiège

Les honoraires d'architecte qui se rapportent à une étude de faisabilité et un avant projet ont été estimés comme suit :

- |               |     |               |
|---------------|-----|---------------|
| 1. Variante 1 | Chf | 8'100.00 TTC  |
| 2. Variante 2 | Chf | 11'880.00 TTC |
| 3. Variante 3 | Chf | 13'500.00 TTC |

Calculés sur les CFC2 – bâtiment - et CFC4 – aménagements extérieurs uniquement.

Après entretien avec le comité de la société coopérative, la Municipalité a proposé de demander deux études. La variante 1 pour la **rénovation** des bâtiments existants et la variante 3 pour la **démolition** des bâtiments existants, la **création** de nouvelles installations et d'un espace télésiège.

En effet, il semble important à ce stade de pouvoir obtenir un dossier complet avec des données tant techniques que financières et qui peuvent également s'inscrire dans les objectifs et mesures stratégiques 2015-2020 de l'Office du tourisme.

A ce stade, la Municipalité souhaite pouvoir obtenir ces renseignements afin de pouvoir proposer au Conseil communal un prochain préavis tenant compte des possibilités de développement du site avec peut-être d'autres collaborations.

Le coût du crédit d'étude est estimé comme suit :

> Honoraires variante 1	Chf	8'100.00
> Honoraires variante 3	Chf	13'500.00
> Frais complémentaires et divers	<u>Chf</u>	<u>8'400.00</u>
	Chf	30'000.00

Les frais complémentaires (sorties plotter, tirages, frais de port et kilomètres) ainsi que les relevés topographiques et de l'état existant ainsi que les honoraires de géomètre, ingénieurs civils et sondages ne sont pas compris dans les honoraires de base. Ils ont été estimés par l'Atelier d'Architecture AA.

La société coopérative de la piscine ne possède pas le capital nécessaire au financement de cette étude. Les Municipalités de Bullet et Sainte-Croix, qui sont représentées au sein du comité de la piscine, ont accepté de financer cette démarche avec une clé de répartition au nombre d'habitants :

> Commune de Sainte-Croix (88.7%) 4'763	Chf	26'610.00
> Commune de Bullet (11.3%) 606	<u>Chf</u>	<u>3'390.00</u>
	Chf	30'000.00

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater une étude pour la rénovation des bâtiments de la piscine des Replans;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 30'000.--**. Le compte 9170.17.02 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après encaissement de la Commune de Bullet, par le compte N°170.3311 sur une période de 3 ans, la première fois au budget 2018.

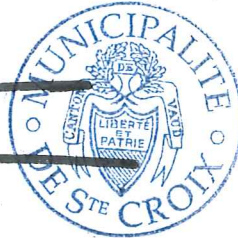
L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 9'400.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,0 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 9'230.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

**Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal**